



Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts : Dossier 73

Thématique : Elaboration d'une « fiche mémo » sur le thème de la "Prise en charge de la lombalgie commune"

Mission:

La Haute Autorité de santé (HAS) envisage d'élaborer une « fiche mémo » sur le thème de la "**Prise en charge de la lombalgie commune**" à partir de recommandations de bonne pratique (RBP) publiées par des organismes publics ou professionnels français ou étrangers et de revues systématiques de la littérature.

La HAS souhaiterait que le « Collège de la Masso Kinésithérapie (CMK)» soit associé à ce travail.

La méthode envisagée comprend :

un travail interne à la HAS d'identification et de synthèse des RBP et des revues systématiques de la littérature sur le thème, afin de proposer une première version de la fiche mémo ;

la constitution d'un groupe de travail composé d'experts s'exprimant à titre individuel. Ce groupe de travail aura pour mission d'élaborer au cours d'une réunion la version de la fiche mémo qui sera adressée aux parties prenantes ;

un avis officiel des parties prenantes sur le contenu de la fiche mémo. Un délai de trois semaines est prévu pour cette phase. Ces avis seront retranscrits dans le « rapport d'élaboration » disponible sur le site de la HAS. Une nouvelle réunion du groupe de travail est envisageable à l'issue de cette phase.

Modalités:

La première réunion du groupe de travail se déroulera en septembre 2018 de 10 heures à 17 heures à la Haute Autorité de Santé située à Saint-Denis la Plaine, et la deuxième en novembre 2018. Les membres de ce groupe de travail pourront réserver leur déplacement via une plateforme de réservation dédiée et percevront une indemnité sur une base forfaitaire.

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche 2 Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique :

Leur participation ne sera effective qu'après l'analyse de leur déclaration d'intérêts, ceux-ci ne devant pas avoir de liens considérés comme majeurs avec le thème au regard de la grille d'analyse du « *Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts* » de la HAS (www.has-sante.fr).

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie

au plus tard le vendredi 18 mai 2018 à 18H00 (date et heure de clôture de l'appel),

par voie électronique exclusivement, à l'adresse :

secretariat@college-mk.org

Composition du dossier pour chaque candidat :

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

-
Critères de sélections des experts par le Collège de la Masso-Kinésithérapie :

Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.



2. Absence de liens d'intérêt majeurs ;
3. Titres en adéquation avec le dossier ;
4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;
5. Présentation de dossiers complets ;
6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;
7. Qualité de la lettre de motivation ;
8. Appartenance à une structure membre du CMK.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>